

Médecine vétérinaire : études engorgées

En juin, les 300 nouveaux étudiants vétérinaires à l'UNamur passeront un concours de sélection. Seulement 80 accéderont à la deuxième année.

● **Juliette HEYMANS**

Parmi ceux du 1^{er} bloc, une cinquantaine d'élèves non-résidents, majoritairement des Français. S'il y a dix ans de cela, nous parlions de « présence massive » d'étudiants provenant de l'hexagone en Belgique francophone, désormais nous ne pouvons plus totalement leur imputer l'engorgement actuel au sein des études de vétérinaire. Comme c'est le cas pour la médecine, la kinésithérapie, la logopédie et les sciences dentaires, des restrictions d'accès à la formation pour les non-résidents ont été appliquées par le législateur belge. En plus du quota d'inscription, s'élevant à 20 % par rapport au nombre de résidents inscrits l'année précédente et basé sur un système de tirage au sort, les ressortissants français devront également passer l'épreuve du concours de sélection à la fin de l'année académique.

Cette mesure votée le 13 juillet 2016 par le Parlement de la Fé-

dération Wallonie-Bruxelles vise à filtrer encore davantage le nombre total de jeunes accédant au bloc 2. Benoit Muylkens, professeur au département de médecine vétérinaire de l'UNamur, détaille ce nouveau décret : « *Chaque institution en Belgique francophone (ULg, ULB, UCL ou UNamur) a un certain nombre d'attestations de réussite et d'autorisations pour poursuivre le cursus au-delà de la première année. Pour Namur, il y a 80 places. Et dans ces 80 places, le ratio résidents/non-résidents doit là aussi être respecté* ».

Namur se sépare de 74 % de ses étudiants vétérinaires

Ainsi, seuls les 16 non-résidents les plus performants lors du concours national gagneront un ticket d'entrée pour la deuxième année. Le même sort

Seuls les 16 meilleurs non-résidents gagneront un ticket d'entrée pour la deuxième année.

est réservé aux 250 étudiants résidents, puisqu'ils ne seront plus que 64 à bénéficier d'une autorisation afin de continuer la formation.

Bouleversement pédagogique et perte financière

De leur côté, les trois autres universités appliqueront, elles

aussi, les conditions imposées : 105 places pour l'ULg, 51 pour l'UCL et 40 pour l'ULB. Si pour ces dernières, l'impact des restrictions sera limité, voire positif, nous ne pouvons pas en dire autant pour l'UNamur. Avec seulement 6 500 personnes sur ses bancs, elle risque bien d'assumer une lourde perte à la suite de cette contrainte instaurée par le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. Elle signale une perturbation sur le plan pédagogique, mais surtout un coût financier de l'ordre d'un million d'euros par an.

Pourquoi ce concours ?

Depuis trente ans, l'afflux d'étudiants vétérinaires connaît une importante augmentation, mais, en conséquence de l'établissement du quota des 20 %, il ne s'agit plus de « la faute aux Français ». Le système sélectif renforcé par le concours trouve son origine dans une autre raison, assez simple : les établissements universitaires ne disposent plus de l'équipement suffisant pour encadrer autant de personnes. Spécialement habilitée pour organiser à elle seule la maîtrise, c'est principalement l'ULg qui en pâtit, essentiellement pour les travaux pratiques : trop peu d'animaux disponibles pour la dissection, pas assez de matériel, ni de places pour les stages. ■

Pénurie à la campagne, excès en ville

« Trop peu de jeunes vétérinaires s'installent en rural, regrette Benoit Muylkens. Par contre, en médecine citadine, il y a un excès ». Le facteur premier de

ce phénomène se traduit dans la dureté du métier à la campagne. « *La situation économique dans les fermes se dégrade de plus en plus, donc c'est une des professions les moins bien payées car il y a des retards ou des absences de paiement et ce, pour des prestations qui ont été faites dans des conditions absolument difficiles* ».

Finalement, le professeur évoque l'évolution de la place de l'animal dans la société occidentale ; ce qui expliquerait l'attrait excessif pour la médecine citadine. « *Le syndrome de l'animal Barbie amène sûrement 70% du public sur nos bancs. Ceux qui se dédient à autre chose que le soin à l'animal en fin de cursus ne*

représentent que 5% ». Pourtant, la formation, très scientifique et souvent « froide » en raison de la manipulation d'animaux morts, ouvre la voie à bien d'autres débouchés, tels que la recherche pharmaceutique, afin de trouver des nouveaux traitements pour soigner des pathologies incurables. **Ju.H.**

Sélection draconienne sur le territoire français

● Juliette HEYMANS

Bien que l'accès restreint aux études en médecine vétérinaire puisse soulager les Belges, il n'en est pas de même pour les jeunes Français. En effet, ceux-ci voient devenir minime leur chance d'exercer un jour la profession. Elodie Troussel vient de Bretagne et étudie à l'UNamur. Elle explique les raisons de son arrivée chez nous : « *J'ai toujours voulu faire veto, sauf qu'en France ils sont très élitistes et j'étais nulle en mathématiques. Donc, ils m'ont poussée vers le bac littéraire. À ma sortie, je n'ai pas pu faire des études de vétérinaire, cela ne leur allait pas du tout. C'est pour cela que je me suis déplacée jusqu'ici. En Belgique, on laissait plus de chance à tous les types de profils, mais maintenant il faut aussi passer le concours* ».

Sur dix appelés, un élu

L'enseignant Benoît Muylkens rappelle le fonctionnement du système de sélection en France, qu'il qualifie de draconien. « *Après le bac, il y a d'abord deux années à effectuer dans des écoles préparatoires. Elles ne sont pas obligatoires, mais c'est alors quasiment impossible de réussir l'épreuve permettant d'aborder les études en médecine vétérinaire. Sur dix appelés, il y a finalement un seul élu. Donc les chances de réussite sont très faibles* ».

Les quatre écoles présentes sur le territoire français (Lyon, Toulouse, Nantes et Paris) accueillent chacune entre 100 et 150 élèves par an. Ce qui semble fort peu par rapport aux candidats intéressés. De plus, certains n'ont pas l'opportu-

rité d'entrer dans les meilleurs instituts de préparation, où les places sont coûteuses. Ils se dirigent en conséquence vers les prépas moins exigeantes, qui prennent à peu près n'importe qui, mais où le taux de réussite est très faible.

« La prépa », un mot qui fait peur

Après deux années particulièrement difficiles, au cours desquelles ils se découragent, s'époumonent, voire abandonnent, les étudiants passent le concours national en vue de paraître en ordre éligible pour pouvoir accéder aux études. À l'instar de la majorité de ses camarades, Louise Schneider a suivi un bac S (scientifique). « *Je n'avais pas un bon dossier et comme les prépas sont très demandées, j'ai été acceptée dans une moins bonne école. Les notes, ça allait, mais le moral pas du tout. Du coup, j'ai arrêté en janvier. J'ai ensuite essayé un concours en Espagne pour faire vétérinaire : la Selectividad. Mais, je n'ai pas été prise. Après je suis rentrée en fac de bio* ». Chaque année à la suite de l'obtention du bac, Louise a également porté candidature en Belgique. Ce n'est que lorsqu'elle entamait sa troisième année de biologie que son dossier a finalement été tiré au sort à Namur.

Après son séjour en Belgique, la jeune fille souhaite exercer dans son pays. « *Il y a plus de perspectives de pouvoir être salarié en France que chez nous, c'est pourquoi la majorité des Français repartent chez eux à la fin de la formation* », conclut Benoît Muylkens. ■